



www.holidaysea.it – info@holidaysea.it

HOLIDAYSEA SRL

Via Vittorio Emanuele, 192

55041 Camaiore (LU)

C.F. P.IVA 02452670462 – REA N. LU-227046

Cap.Soc. Euro 10.000,00 i.v.

Tel. 0584 989230 - Cell. 3421855391

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

Au moment de la réservation du logement, l'hôte déclare connaître et accepter les conditions générales suivantes du contrat.

Au moment de la confirmation finale de la réservation, l'hôte recevra les renseignements pour l'arrivée et l'adresse du logement où la clé sera donnée.

L'hôte devra arriver au jour prévu du 16 au 20 heures au point de rendez-vous et l'hôte devra laisser libre le logement au jour prévu du 08 au 10 heures. Des moments différents devront être convenus directement avec les propriétaires. Chaque propriétaire peut demander une pénalité pour des arrivées différentes.

À l'exception des offres spéciales, le logement ne peut pas être occupé par un certain nombre de personnes supérieur (inclus enfants) à celle indiquée à la confirmation de la réservation : dans le cas de la présence de personnes dépassant, l'agence et/ou le propriétaire peut demander le retrait et aussi dommages et intérêts.

Sauf accord contraire avec les propriétaires, il est interdit de placer des objets dans le jardin et/ou sur le terrain de la propriété (par exemple : des tentes, des remorques, piscines gonflables, etc.). En cas de violation, le propriétaire peut demander le retrait immédiat de l'objet ; dans le cas l'hôte n'élimine pas toute de suite l'objet, le contrat est mis fin avec effet immédiat et l'hôte n'a pas droit à restitution du paiement, que sera retenu à titre de compensation.

À l'heure d'arrivée, l'hôte devra donner au propriétaire le montant de la caution indiquée à la réservation ; la caution sera retournée au départ, sauf en cas de dommages à la maison et sauf paiements des frais accessoires. L'hôte doit traiter la maison et ses objets diligemment, comme prévu pour leur utilisation normale par les règles de sécurité et les limites contractuelles et doit les laisser dans le même état dans lequel il les a trouvés ; l'hôte devra répondre directement à le propriétaire pour les dommages causés pendant le séjour.

En cas d'annulation de la réservation, même si en raison de force majeure, l'hôte a droit à la restitution de 70% du montant payé seulement quand l'agence recevra la communication par lettre recommandée avec accusé de réception au moins de 30 jours avant le date d'arrivée de l'hôte.

L'hôte doit garder ses biens ; l'agence et/ou le propriétaire ne sont pas responsable pour des vols éventuels eu lieu dans la maison ou dans le terrain.

Les obligations et responsabilités de la location du logement sont à la charge exclusive du propriétaire. Pour les litiges découlant de l'application et l'interprétation de ce contrat il est élu à la compétence exclusive de la Cour de Lucca.

HOLIDAYSEA SRL

Amministratore Unico *Ubaldo Fornaciari*